



Doc. 11504

22 janvier 2008

«Les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes»: bilan et perspectives de la campagne du Conseil de l'Europe

Proposition de résolution

déposée par M. José MENDES BOTA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Depuis novembre 2006, et suivant la [Résolution 1512 \(2006\)](#), l'Assemblée parlementaire, les parlements nationaux des Etats membres et les parlements ayant le statut d'observateur auprès de l'Assemblée sont mobilisés pour mettre en œuvre la dimension parlementaire de la Campagne du Conseil de l'Europe «Stop à la violence domestique faite aux femmes» (ci-dessous «la campagne») qui s'achèvera en juin 2008.

L'action de l'Assemblée parlementaire «Les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes» s'est articulée jusqu'à présent autour de moments forts, tels que des actions de sensibilisation (adoption de déclarations solennelles par les parlements, diffusion de matériel de campagne auprès des parlementaires, préparation et diffusion d'un «manuel à l'usage des parlementaires», organisation de tables rondes, d'expositions, d'auditions parlementaires, de conférences, etc.) et d'une coopération interparlementaire organisée au sein du réseau des parlementaires de référence et dans les groupes régionaux.

A la suite de la [Résolution 1582 \(2007\)](#) adoptée par l'Assemblée parlementaire en octobre 2007, l'Assemblée, les parlements nationaux des Etats membres et les parlements ayant le statut d'observateur auprès de l'Assemblée sont invités, au cours de la deuxième partie de campagne, à mettre l'accent sur les réformes législatives minimales à entreprendre. Dans cette perspective, l'Assemblée parlementaire a identifié sept mesures législatives phares que les parlements sont invités à adopter – ou à en contrôler l'application – avant juin 2008, date de clôture de la campagne.

A l'issue de la Campagne du Conseil de l'Europe «Stop à la violence domestique faite aux femmes», l'Assemblée parlementaire entend:

1. procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la dimension parlementaire de la campagne et en tirer les enseignements;
2. identifier les bonnes pratiques parlementaires développées durant la campagne et mettre à jour le manuel à l'usage des parlementaires publié par l'Assemblée;
3. proposer, le cas échéant, des initiatives nouvelles pour poursuivre l'engagement des parlements nationaux dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes;
4. inviter les Etats membres à poursuivre leurs efforts en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, par tous les moyens appropriés.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
ABURTO BASELGA Fátima, Espagne, SOC
ASKO-SELJAVAARA Sirpa, Finlande, PPE/DC
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
BATET Meritxell, Espagne, SOC
BIBERAJ Aleksandër, Albanie
BUGANZA SALMERÓN Gerardo, Mexique
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège
CIRCENE Ingrida, Lettonie, PPE/DC
ČURDOVÁ Anna, République tchèque
DÍAZ DELGADO Blanca Judith, Mexique
FERTUZHINHOS Sónia, Portugal
FRUNDA György, Roumanie, PPE/DC
GJUL Gunn Karin, Norvège
GONZÁLEZ-MORFÍN José, Mexique
GREEN MACÍAS Rosario, Mexique
HÄGG Carina, Suède
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
IVANOVA Iglica, Bulgarie
JAZŁOWIECKA Danuta, Pologne
JIVKOVA Evguenia, Bulgarie, SOC
LILLIEHÖÖK Anna, Suède
MARTINS Maximiano, Portugal
MELČÁK Miloš, République tchèque
MELO Maria Manuela, de, Portugal, SOC
MERCAN Murat, Turquie
NEUGEBAUER Fritz, Autriche, PPE/DC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
OLSSON Kent, Suède
PERNASKA Lajla, Albanie, PPE/DC
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
ROSEIRA Maria de Belém, Portugal, SOC
STULIGROSZ Michał, Pologne, PPE/DC
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
VELASCO GARCÍA Rosario, Espagne

1. PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste